



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS
CANTON DE MALESHÈRES

MAIRIE DE MONTLIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 Avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2025, le 7 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 31/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/03/2025.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy

Absent : M. PEGUY Thierry

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Martine

D2025_19 – Vote du Budget primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération D2022_23 du 12 septembre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Commune,

Après avoir inscrit au Budget Primitif les résultats (excédents) 2024, soit :

- au 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" 1 847,99 €
- au 002 "Résultat de fonctionnement reporté" 138 718,20 €
- au 1068 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" 9 952,01 €

Après avoir voté le taux des taxes d'impôts directs pour 2025,

Après avoir procédé à la prévision de l'ensemble des dépenses et des recettes pour 2025,

Vu la note de " présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles " ci-jointe, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif ;

Vu la maquette budgétaire, ci annexée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - ◆ en section fonctionnement 346 200,00 €
 - ◆ en section investissement 86 000,00 €
- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, et
- autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09/04/2025

Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier



Le Secrétaire de séance,
Mme GUILLET Martine